

Procès-Verbal Réunion ordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

Réunion du 19 Décembre 2023 à 8h30

Sur site et en visio-conférence

Présents :

Pour les représentants des salariés :

CSE sortant :

Madame BARRIOS Alexie, Membre CSE titulaire, collège non-cadres, secrétaire,
Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorière,
Madame IMBAULT Julie, Membre CSE titulaire, collège cadres,
Monsieur DUBOSC Olivier, Membre CSE titulaire, collège non-cadres,
Madame GALLOFRE Valérie, Membre CSE titulaire, collège non-cadres,
Madame EL ADDOULI Hajar, Membre CSE titulaire, collège non-cadres,
Madame BOURCIER Colette, Membre CSE titulaire, collège non-cadres,

CSE entrant :

Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame AZOUG Lisa, Membre CSE suppléant, collège ouvriers-employés,
Madame GALIBERT Audrey, Membre CSE suppléant, collège ouvriers-employés,
Madame BETTE PIERRE Barbara, Membre CSE suppléant, collège ouvriers-employés,
Monsieur DUBOSC Olivier, Membre CSE suppléant, collège ouvriers-employés,
Madame EL ADDOULI Hajar, Membre CSE suppléant, collège TAM,
Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collège cadres,
Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collège cadres,
Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collège cadres,
Madame STAVRINA Vitya, Membre CSE suppléant, collège cadres,
Madame BERLOU Julie, Membre CSE suppléant, collège cadres.

Pour le délégué syndical et représentant des salariés :

Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFDT, membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés.

Pour le CSSCT :

Monsieur DAMAS Cyril, Responsable HSE et Moyens Généraux.

Pour l'employeur :

Madame MAILLOL Gaëlle, Directrice RH Groupe,
Madame CARREYRE Margaux, Responsable RH ALGO.

Absents excusés :

Monsieur MARCHAIS Pierre, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collège TAM,
Monsieur BIRAUD Sébastien, Membre CSE suppléant, collège cadres,
Madame THERY Carole, Secrétaire Générale,
Monsieur CALAQUE Laurent, Directeur Général des Opérations.

Ordre du jour :

Ordre du jour CSSCT :

- 1. Point sur les accidents du travail du trimestre écoulé**
- 2. Divers**

Ordre du jour CSE :

- 1. Désignation du secrétaire et du trésorier**
- 2. Modalités pratiques d'organisation : locaux, heures de délégation, budgets, ouverture d'un compte bancaire**
- 3. Evocation du règlement intérieur de l'instance**
- 4. Planning des réunions annuelles – périodicité des réunions ordinaires et prévisions des réunions trimestrielles portant sur les thèmes de santé et sécurité au travail (4 par an)**
- 5. Formation des membres du CSE**
- 6. Calendrier des congés 2024**
- 7. Présentation de l'accord d'intéressement**
- 8. Questions :**
 - Aux vues de l'inflation, serait-il éventuellement possible de revoir la prise en charge employeur à la hausse pour les ventes aux personnels L/UNIFORM afin que nous puissions continuer à en profiter ?
 - Peut-on avoir un bureau relevable par open space au stock ?
- 9. Divers**

Partie CSSCT :

1. Point sur les accidents du travail du trimestre écoulé

Il y a un accident de travail ce trimestre, il s'agit de David DELPECH qui s'est coupé avec un cutter en dépotant une palette. Cet accident est intervenu le 20 Novembre 2023.

2. Divers

Pas de points divers.

Partie CSE :

1. Désignation du secrétaire et du trésorier

Cette première réunion est l'occasion de désigner le secrétaire et le trésorier de l'instance ainsi que leurs adjoints :

	Secrétaire : Marie MARTINEZ	Secrétaire Adjoint : Maëlle ROMERA	Trésorier : Sylvie GUEDES	Trésorier Adjoint : François BAJON
Favorables	7 voix	7 voix	7 voix	7 voix
Défavorables	0 voix	0 voix	0 voix	0 voix
Absents	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix

Madame MAILLOL Gaëlle, Présidente de l'instance, valide ces quatre désignations.

2. Modalités pratiques d'organisation : locaux, heures de délégation, budgets, ouverture d'un compte bancaire

- Bureau du CSE : le bureau du CSE est situé au RDC du chai, domaine de la Providence Vieille.
- Les heures de délégation allouées aux membres du CSE seront les suivantes :
 - o 21 heures par mois pour les titulaires
 - o 3 heures par mois pour les suppléants

L'utilisation des heures de délégation qu'elles soient internes ou externes, devra être précédée d'un bon de délégation remis au supérieur hiérarchique 48 heures avant.

Les réunions mensuelles ordinaires, les réunions extraordinaires, ainsi que les formations, ne seront pas soumises à cette démarche administrative, et ne seront pas décomptées du compteur d'heures de délégation.

- Le CSE va avoir accès aux comptes bancaires créé par le CSE précédent, afin de pouvoir accueillir les fonds qui lui seront alloués. L'instance devra gérer deux budgets bien distincts :
 - o 0,2% de la masse salariale d'ALGO seront attribués au fonctionnement de l'instance ;
 - o 0,5% de la masse salariale d'ALGO seront attribués aux œuvres sociales et culturelles.

Les reliquats provenant des 0,2% de la masse salariale dédiés au fonctionnement du CSE pourront être reversés au budget N+1 des œuvres sociales et culturelles par le biais d'une consultation en fin d'exercice dans un maximum de 10%.

Il est conseillé pour une meilleure gestion des deux budgets d'utiliser deux comptes bancaires distincts.

- Le bon fonctionnement de l'instance passe par la création d'une adresse mail réservée au CSE.

- Le CSE aura accès à la BDESE de l'entreprise.

3. Evocation du règlement intérieur de l'instance

Pour assurer le bon fonctionnement, l'instance CSE devra préparer son propre règlement intérieur. Celui-ci sera évoqué lors de la formation et réalisé après la formation.

4. Planning des réunions annuelles – périodicité des réunions ordinaires et prévisions des réunions trimestrielles portant sur les thèmes de santé et sécurité au travail (4 par an)

Ci-dessous le planning des réunions pour l'année 2024 :

ALGO
23 Janvier 2024 à 8h30
27 Février 2024 à 8h30
26 Mars 2024 à 8h30
23 avril 2024 à 8h30
28 Mai 2024 à 8h30
25 Juin 2024 à 8h30
23 Juillet 2024 à 8h30
24 Septembre 2024 à 8h30
22 Octobre 2024 à 8h30
26 novembre 2024 à 8h30
17 Décembre 2024 à 8h30

■ = Réunion CSE ordinaire
 ■ = Réunion CSE + CSSCT

5. Formation des membres du CSE

Article R2315-9 - La formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique mentionnée à l'article L. 2315-18 a pour objet :

- De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Les titulaires seront formés du 29 Janvier 2024 au 02 Février 2024.
 Nous attendons des propositions de dates pour la formation des suppléants.

6. Calendrier des congés 2024

Ci-dessous les plannings de congés pour 2024 :

CONGES ETE	CONGES HIVER	JOURNEE DE SOLIDARITE	PONT
3 semaines à poser entre le 1 ^{er} Juin 2024 et le 30 Septembre 2024. Possibilité de faire 2 semaines + 1 semaine.	Du samedi 21 Décembre 2024 au mercredi 1 ^{er} Janvier 2025	Lundi 20 Mai 2024 : Possibilité de poser ou de travailler	Vendredi 10 Mai 2024 à poser obligatoirement : Du 08 Mai 2024 au 12 Mai 2024 off
Continuité de service : - Logistique - PF & MP - Comptabilité - SI - RH			

7. Présentation de l'accord d'intéressement

Désireuse d'associer et d'impliquer le personnel à la bonne marche, à la performance de l'entreprise et à son développement économique, la société a mis en place un accord d'intéressement, qui entre en vigueur au 1^{er} Janvier 2024, signé avec le délégué syndical le 05 Décembre 2023.

Vous pouvez consulter sur LUCCA l'article relatif à l'accord d'intéressement.

8. Questions :

Aux vues de l'inflation, serait-il éventuellement possible de revoir la prise en charge employeur à la hausse pour les ventes aux personnels L/UNIFORM afin que nous puissions continuer à en profiter ?

Nous prenons ce point et nous vous apporterons une réponse à la prochaine réunion CSE.

Peut-on avoir un bureau relevable par open space au stock ?

Oui, il faudra nous communiquer les besoins comme cela avait été fait pour les chaises de bureau.

9. Divers

Pas de points divers.

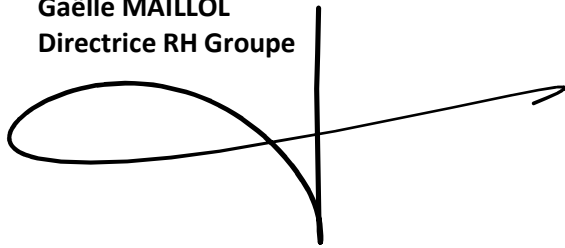
La prochaine réunion CSE aura lieu **le 23 Janvier 2024 à 8h30.**

La prochaine réunion CSSCT aura lieu **le 26 Mars 2024 à 8h30.**

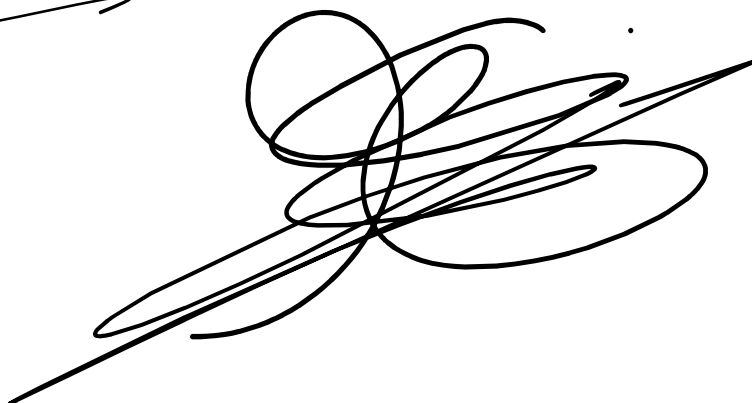
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h00.

Fait à Carcassonne
Le 22 Décembre 2023

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
Directrice RH Groupe

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop on the left and a long, thin horizontal stroke extending to the right, ending in a small upward flick.

Pour le CSE
Marie MARTINEZ
Secrétaire du CSE

A complex handwritten signature in black ink, featuring multiple overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke that extends from the left towards the right, ending in a small upward flick.